



Fiche d'inscription 2023-2024

A partir du 4 septembre 2023

AQUAVIA

Nom / prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Inscription au cours de

Jour : Heure :

Pilates / Yoga / Renfo

	Abonnement jusqu'au	Prix
	31 mai 2024	475 €
	29 juin 2024	495 €

Aquagym

	Abonnement jusqu'au	Prix
	31 mai 2024	490 €
	29 juin 2024	510 €

	Cours du samedi matin (sem paires)	
	29 juin 2024	250 €

10% de réduction sur le 2^e abonnement (pour la même personne)

Règlement :

Par chèque : Nombre de chèques : En 1 fois chaque trimestre chaque mois

Par prélèvement automatique : En 1 fois chaque trimestre chaque mois (130€ le 1^{er} mois)

RIB : joint à la fiche identique à celui déjà fourni

Tournez SVP

Page ½

Conditions générales :

Un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité devra être apporté pour le 1^{er} cours (sauf si vous nous en aviez déjà fourni un l'an passé).

Toute inscription est considérée comme définitive jusqu'à la date indiquée en page 1 et est constitutive d'une obligation de payer le montant de l'abonnement souscrit. Il n'est pas possible de suspendre l'abonnement.

Si vous souhaitez résilier l'abonnement pendant la période d'engagement, quelque qu'en soit la raison (médicale ou non), une retenue de 30% des sommes restant dues sera effectuée.

L'inscription est valable pour l'activité, l'heure et le jour indiqués sur la fiche d'inscription.

En décommandant une séance au moins 48h à l'avance, il sera possible de la récupérer (dans la limite de 5 séances par an, et sous réserve de disponibilités dans les autres cours. Pas de remboursement si la séance ne peut être rattrapée). Une séance de récupération programmée ne pourra être annulée. Les séances doivent être récupérées pendant la durée de l'abonnement et ne pourront être programmées au-delà de la date de fin d'abonnement.

Il n'y a pas de cours entre le 30/10/2023 et le 4/11/2023, entre le 23/12/2023 et le 5/01/2024, entre le 26/02/2024 et le 2/03/2024 et entre le 15/04/2024 et le 20/04/2024. Les jours fériés n'étant pas de notre fait, il n'est pas possible de les rattraper.

En cas d'impossibilité de la part d'Aquavia d'assurer une ou plusieurs séances, l'abonnement serait alors prolongé d'autant de séances annulées. Si un cours devait avoir un nombre insuffisant d'inscrits, celui-ci pourrait être annulé. Un remboursement serait alors effectué.

Sur simple demande, vous pouvez avoir une copie de cette fiche d'inscription signée.

En remplissant ce questionnaire, vous consentez à ce que vos données soient traitées informatiquement et utilisées pour être identifiées et contactées par Aquavia. Vos données restent en interne de la société et ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données sur simple demande.

Spécifiquement pour les activités en salle :

Il est préférable d'arriver déjà en tenue de sport ou décontractée (pas de vestiaires prévu pour les activités en salle – changement possible dans la salle)

Spécifiquement pour les activités en piscine :

Les horaires indiqués correspondent au début du cours. Il est nécessaire d'arriver quelques minutes avant pour vous changer et vous doucher.

Il est obligatoire de se déchausser avant l'entrée dans le vestiaire et de prendre une douche savonnée avant l'entrée dans le bassin. Le règlement de la piscine est affiché en amont des vestiaires. Il est considéré comme lu et accepté dès que vous entrez dans les vestiaires. Tout manquement fera l'objet d'un rappel à l'ordre puis d'une résiliation de l'abonnement si cela devait se répéter, avec retenue de 30% des sommes restants dues.

Il est interdit d'être seul dans la piscine. Il est impératif d'attendre la présence du maître-nageur avant de rentrer dans l'eau.

Les serviettes ne sont pas fournies. Les tenues de bain intégrales ne sont pas autorisées.

Des casiers dans les vestiaires sont à votre disposition. Il faut vous munir d'un cadenas à code pour leur fermeture. Toutes vos affaires restent sous votre responsabilité.

L'accès à la piscine peut vous être refusé pour différents motifs (plaie cutanée non cicatrisée, conjonctivite virale, infection pulmonaire, incontinence sphinctérienne, manque d'hygiène, ...) ou tout autre motif susceptible de compromettre la bonne hygiène du bassin et la santé des autres participants.

Le

Signature :